

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par

Mme Victory, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	0	0	0	0
Création	-3 000 000	0	-3 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Soutien aux chanteurs lyriques (<i>ligne nouvelle</i>)	+3 000 000	0	+3 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir les chanteurs lyriques à hauteur de 3 millions d'euros.

Directement impactés par l'annulation des spectacles, les chanteurs lyriques ne parviennent pas pour autant, pas leur statut spécifique, à bénéficier des fonds actuellement mis en place. Cette aide pourrait passer par un fonds dédié.

cet amendement crée ainsi un nouveau programme en soutien aux chanteurs lyriques à hauteur de 3 M€.

Contraints par l'exercice budgétaire, cet amendement vient prélever 3 M€ d'ouverture de crédits sur les 25 M€ en AE=CP ouverts sur le programme 131 "Création" au titre de nouvelles mesures d'urgence en direction du spectacle vivant.